



# INTERNAT LIVRET D'ACCUEIL



## ***Le mot de bienvenue :***

*Bienvenue au Lycée Charlemagne et au sein de son internat !*

*L'ensemble de la communauté éducative du Lycée avec l'aide du Conseil Régional d'Occitanie a veillé à prendre soin de votre accueil pour cette nouvelle rentrée. La préparation des chambres, la mise en sécurité du bâtiment et des installations, la constitution d'une nouvelle équipe d'assistants d'éducation...*

*Nous avons à nouveau relevé le défi d'être prêt pour vous accueillir !*

*Nous allons donc vous accompagner dans votre nouvelle vie à l'internat. Chacun doit trouver sa place dans le respect des différences et du rôle de chaque jeune et adulte.*

*Nous veillerons au respect des règles de vie car elles apportent sérénité et réussite dans une vie collective. Nous serons attentifs à votre travail scolaire qui construira votre parcours de vie.*

*Nous vous souhaitons une pleine réussite dans vos études et un plein épanouissement à l'internat Charlemagne.*

*Pour la communauté éducative,*

*la proviseure Myriam HUET*

**"Ce ne sont pas les murs qui font une ville, mais les hommes qui y vivent et y vivront" (Platon) - citation inscrite sur le livret : " le lycée Charlemagne dans toutes ses époques" réalisé par l'amicale des anciens élèves du lycée Charlemagne pour les 80 ans du lycée.**

## **ACCUEIL DES INTERNES :**

L'internat est ouvert du lundi 8h00 au vendredi 7h30.

Les internes peuvent déposer leurs affaires le lundi matin de 8h00 à 9h00 à l'internat, ensuite ils devront les déposer dans la bagagerie (bâtiment B) qui est fermée à clef toute la journée.

Le vendredi matin, les élèves descendent leurs bagages à 7h30 et les déposent en bagagerie.

## **LE RYTHME QUOTIDIEN :**

- 6h45 / 7h00 : réveil des élèves par les surveillants
- 7h30 : fermeture des internats et petit-déjeuner à la restauration
- 8h05 : début des cours
- 17h25 : fin des cours
- 18h00 : appel des internes et début de la première étude :
  - en salle pour les élèves de seconde
  - en chambre pour les élèves de première et terminale
  - au CDI les lundi, mardi et jeudi soirs (inscription préalable)
- 18h45 : repas à la restauration, puis temps de détente dans l'établissement (accès foyer...)
- 19h30 : réouverture des internats
- 20h00 : appel des internes et début de la seconde étude (45 minutes) qui se déroule pour tous les élèves en chambre
- 20h45 / 21h05 : possibilité d'une pause à l'extérieur (cours, portail) sous la surveillance d'un assistant d'éducation
- 20h45 / 22h00 : temps libre (douche, détente, musique, utilisation du portable)
- 22h00 : coucher

## **ABSENCES ET SORTIES :** **(cf. RI chapitre 4)**

### ✓ **Absences :**

Le premier appel de l'internat est réalisé le soir à 18h.

En cas de retards répétés avérés, l'élève s'expose à une punition.

Toute absence à l'internat doit être impérativement signalée à la vie scolaire le plus rapidement possible par téléphone et confirmée par mail.

**Tél vie scolaire : 04 68 119 138**

**Mail : [vs-legta.carcassonne@educagri.fr](mailto:vs-legta.carcassonne@educagri.fr)**

**Permanence : 04 68 119 119 / 04 68 728 309**

Toute absence injustifiée ou tout départ d'un interne sans autorisation, donnera lieu à une punition ou une sanction prévue au RI (**chapitre 4**).

-Absences exceptionnelles : les demandes d'absences à l'internat doivent rester exceptionnelles (sauf soirée du mercredi) pour que le rythme des élèves soit régulier.

### ✓ **Sorties :**

Aucun élève mineur n'est autorisé à sortir sans l'accord écrit préalable de ses responsables légaux.

-Sorties régulières : le document (présent dans le dossier d'inscription) doit être complété et restitué à la vie scolaire. Sans ce document, ou si celui-ci n'a pas été correctement rempli, aucune sortie ne sera autorisée.

L'après-midi du mercredi est libre jusqu'à 18h. Les élèves internes non-autorisés à sortir restent dans l'établissement et doivent se présenter à l'appel de 13h.

## **LA VIE QUOTIDIENNE : sécurité, hygiène et santé** **(cf. RI chapitre 3, paragraphes 6 et 10)**

### ✓ **Sécurité :**

Les systèmes de sécurité et d'alarme sont un garant de la sécurité pour tous, leur détérioration ou leur déclenchement est un acte grave pouvant entraîner des sanctions prévues au règlement intérieur.

### ✓ **Hygiène :**

Les élèves doivent, pour des raisons de bien être personnel et de respect de la vie en collectivité, garder les sanitaires à leur disposition dans un état propre. Ils doivent aussi veiller à avoir une hygiène personnelle correcte.

Il est demandé aux élèves, pour le bien être de tous et le respect des agents de service, de bien vouloir conserver les chambres et les salles de bain dans un état correct pour permettre aux agents d'en effectuer le ménage.

### ✓ **Santé :**

En cas de traitement médical ponctuel et/ou permanent, l'élève devra remettre l'ordonnance et les médicaments, en journée à l'Infirmière, qui transmettra le protocole et le traitement à l'Assistant d'Education en charge de l'étage. Ponctuellement et en fonction de la pathologie, l'infirmière pourra autoriser l'élève à conserver son traitement.

En cas de problème de santé important en soirée, le surveillant de l'étage préviendra le membre de la direction de permanence qui jugera de la nécessité de faire intervenir les secours d'urgence. Si l'élève est pris en charge par ces services, seuls les responsables légaux sont autorisés à le récupérer.

Pour des raisons de santé et d'hygiène, l'introduction de produits alimentaires périssables est interdite.

Comme le stipule le règlement intérieur (**paragraphe 10 alinéa 1**), la détention et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites à l'intérieur de l'établissement. En cas de manquement, les sanctions prévues au règlement intérieur seront appliquées.

Concernant les produits illicites, les risques encourus sont identiques mais ils feront en plus l'objet d'un signalement auprès des services du Procureur de la République.



*La légende du colibri :*

*Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! "*

*Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."*